

Ville de Landivisiau - Séance du 22 octobre 2021- n° 2021/510

DENOMINATION DE VOIE : LOTISSEMENT « LE JARDIN DES ARTISTES » - LAMOTTE

VU le Permis d'Aménager n° 029 105 20 00005, délivré par arrêté municipal n° 2020/348 le 9 décembre 2020,

CONSIDERANT que la voie nouvelle créée se raccorde sur le lotissement « *Résidence de Keravel* » dans le prolongement de la rue Jacques Brel jusqu'au nouveau giratoire du boulevard Malraux,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets Urbains - Foncier » en date du 12 octobre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACTE LA DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE CREEE DU LOTISSEMENT « LE JARDIN DES ARTISTES », RUE JACQUES BREL,

AUTORISE L'INCORPORATION DU LINEAIRE DE LA VOIE DANS LE LINEAIRE DE VOIRIE COMMUNALE LORS DE LA RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 22 octobre 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 25 OCT. 2021
Et de la publication, le... 25 OCT. 2021
Fait à Landivisiau, le... 25 OCT. 2021
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL